

## RAPPORT N°201 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 19 OCTOBRE 2019

Ce rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 12 au 19 octobre 2019 concernant les cas de violations et atteintes aux droits de l'homme au Burundi.

Au moins quatre (4) personnes ont été assassinées dans la province Cibitoke. Les victimes n'ont pas été identifiées et leurs corps ont été découverts flottant dans une rivière. Un autre homme a échappé à une tentative d'assassinat à Kirundo ; son agresseur reste libre de ses mouvements.

Le rapport évoque en outre cinq (5) cas d'arrestations arbitraires ; toutes ces personnes sont des membres de l'opposition dont des leaders locaux. Des membres de la milice imbonerakure sont aussi cités dans des cas d'agressions violentes.

### **1. Atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique**

- Un individu a tenté d'assassiner Essau Mvuyekure (50 ans) sur la colline Mutara, commune et province Kirundo (nord du pays) le 16 octobre 2019 dans la soirée. Des proches rapportent que l'agresseur, identifié comme étant Gérard Minani, leader local de la milice imbonerakure, a usé d'une machette pour en venir à bout de la victime. M. Mvuyekure a été grièvement blessé et laissé pour mort.

Sos-Torture/Burundi note que la victime a été secourue par des habitants qui l'ont transporté à l'hôpital. La police n'a pas interpellé le principal suspect à ce jour, pourtant identifié par la victime. Sos-Torture/Burundi note ainsi une complicité des forces de l'ordre dans les actes commis par les miliciens du parti au pouvoir.

- Des individus non identifiés ont assassiné quatre (4) personnes dont les corps ont été découverts flottant dans la rivière Rusizi au niveau de la colline Nyamitanga, zone Ndava, commune Buganda, province Cibitoke (nord-ouest du pays) le 17 octobre 2019. Des témoins rapportent que les victimes étaient ligotées.

Sos-Torture/Burundi note que les responsables administratifs ont ordonné l'enterrement des victimes, sans permettre leur identification ou des enquêtes pouvant identifier leurs bourreaux.

## 2. Atteintes au droit à la liberté et à la sécurité physique

- Des agents de la police ont arrêté Guillaume Bucumi dans la zone Gitaza, commune Muhuta, province Rumonge (sud-ouest du pays) le 9 octobre 2019. Des proches rapportent que M. Bucumi est un militant actif du parti d'opposition CNL (Congrès National pour la Liberté).

Sos-Torture/Burundi note qu'il est détenu au chef-lieu de la province Rumonge, mais n'a pas été informé des motifs de son arrestation.

- Des membres de la milice imbonerakure ont tabassé un infirmier prénommé Salvator au centre de la commune et province Bubanza (ouest du pays) le 10 octobre 2019. Des témoins rapportent que la victime a dû être hospitalisée suite à une fracture de l'un des os du bassin.

Sos-Torture/Burundi note que la police a appréhendé les miliciens Claude et son fils Méshak, tous deux auteurs des coups ; mais les ont relâchés le lendemain dans l'après-midi sans suite. Des proches de la victime rapportent en effet que les miliciens du parti au pouvoir se sont vantés d'être intouchables par les forces de l'ordre.

- Des agents de la police ont arrêté Gabriel Nyandwi dans la zone Gitaza, commune Muhuta, province Rumonge (sud-ouest du pays) le 13 octobre 2019. Il s'agit d'un démobilisé et membre actif du parti d'opposition CNL.

Sos-Torture/Burundi note qu'il est détenu au cachot de police de Gitaza sans en connaître les motifs.

- Des agents de la police ont arrêté Mathias Minani dans la zone Cewe, commune et province Kirundo (nord du pays) le 13 octobre 2019. Des témoins rapportent qu'il a été interpellé après des affrontements entre membres du parti d'opposition CNL, dont il est membre, et des membres de la milice imbonerakure. Ces derniers venaient de perturber une activité d'ouverture de la permanence du parti CNL à Cewe.

Sos-Torture/Burundi note un harcèlement systématique des membres de l'opposition, notamment du CNL, commis par des miliciens du parti au pouvoir CNDD-FDD en complicité avec des membres des forces de l'ordre.

- Des membres de la milice imbonerakure ont torturé Chadrack Niyonkuru sur la colline Kinzanza, commune Gitanga, province Rutana (sud-est du pays) le 13 octobre 2019. Des proches rapportent que la victime a pu identifier ses bourreaux : il s'agit des miliciens Claude et Sadock qui lui reprochait d'avoir quitté le parti au pouvoir CNDD-FDD pour adhérer au parti d'opposition CNL.

Sos-Torture/Burundi note que la police n'a interpellé aucun des présumés agresseurs, preuve de leur complicité dans les exactions commises par les membres du parti au pouvoir.

- Des agents de la police ont arrêté Célestin Niyongabo dans la commune Buyengero, province Rumonge (sud-ouest du pays) le 15 octobre 2019. Des proches rapportent qu'il s'agit du représentant communal du parti d'opposition CNL. Il est accusé d'avoir préparé la tenue d'une réunion à laquelle participait le président de ce parti.

Sos-Torture/Burundi note une arrestation arbitraire dont la victime est prise pour cible à cause de son appartenance à l'opposition. M. Niyongabo est détenu au cachot de la police provinciale de Rumonge.

- Des agents de la police ont arrêté Félix Nduwimana au centre de la commune Rutovu, province Bururi (sud du pays) le 17 octobre 2019. Des proches rapportent qu'il s'agit du représentant communal du parti d'opposition CNL. Des témoins rapportent en outre que lors de cette opération, le représentant de la milice imbonerakure de la commune Rutovu était sur place pour superviser l'arrestation.

Sos-Torture/Burundi note une arrestation arbitraire sans motif à ce jour.



## SOS - Torture/Burundi

*Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi*

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.

SOS-TORTURE